



GUIDE DU PARENT 2024

ARRIVÉES ET DÉPARTS

L'accueil des enfants se fera aux portes près du terrain de soccer à l'arrière du CAPS (voir « accueil » sur le plan de la page 3) ou devant le terrain de soccer (selon la température). Le matin, l'accueil se fera en « service à l'auto ». Un animateur vous accueillera pour prendre la présence de votre enfant et le diriger à son arrivée. Seulement les enfants auront à descendre de la voiture pour rejoindre leur groupe. À la fin de la journée, vous pourrez vous stationner et aller chercher votre enfant au service de garde. L'accès à l'accueil se fait par le boulevard des Récollets, face au pavillon DLS (centre de formation professionnelle Bel-Avenir) ou par l'entrée du Boulevard des Forges.

Au départ de l'enfant, l'adulte responsable devra présenter une pièce d'identité afin de valider qu'il peut quitter avec l'enfant. Vous devez noter les personnes autorisées à quitter avec votre enfant dans votre [portail en ligne](#) dans l'onglet dossier personnel, autorisations parentales pour chaque enfant.

Si vous devez venir porter ou chercher votre enfant entre 9h et 16h, veuillez aviser l'animateur responsable à la table d'accueil ou nous écrire au minipats@uqtr.ca.

Le CAPS n'est pas responsable des contraventions qui vous seraient données en raison de l'utilisation d'une aire de stationnement. Vous êtes autorisé à utiliser le stationnement P8 et P9 pendant 15 minutes.

HORAIRE DE LA JOURNÉE ET SERVICE DE GARDE

Le service de garde aura lieu dans les gymnases ou sur le terrain de soccer extérieur. Il est disponible de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30. Il y aura quelqu'un pour vous accueillir à la table d'accueil.

Les activités dirigées auront lieu de 9h à 16h.

***Des frais de 1\$ par minute de retard sont appliqués.**

FICHE MÉDICALE

Si l'enfant a des allergies, des restrictions alimentaires, une maladie nécessitant l'administration d'un médicament ou toute autre condition pertinente à connaître pour le déroulement du camp de jour, il faut s'assurer d'avoir rempli la fiche médicale de l'enfant sur le portail en ligne

et d'avoir remis les médicaments à l'animateur responsable à l'accueil. Aucun médicament ne doit rester dans le sac à dos de l'enfant.

POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO

Procédure lors d'une mauvaise conduite

1. Avertissement oral par l'animateur
2. Intervention de l'animateur en chef et 1^{er} avertissement écrit.
3. Intervention auprès du parent avec un avis verbal et 2^e avertissement écrit.
4. 3^e avertissement écrit et l'expulsion pour une journée.
5. Un 4^e avertissement écrit se transforme en expulsion pour le reste de la semaine avec remboursement des journées manquées est appliquée.

Des sanctions appropriées doivent être mises en place et être imposées dans le cas où un enfant ne respecte pas les règles de conduite. Les sanctions différeront selon la nature et la gravité des faits reprochés. Une gradation dans les sanctions est préconisée pour assurer un changement dans les comportements et faire un suivi judicieux. Les gestes de violences, l'intimidation et les violences verbales ne sont pas acceptés au camp.

Politique tolérance zéro

Dans le cas d'une infraction grave ou d'une problématique majeure, le responsable du camp de jour peut donner une sanction qui ne suit pas la gradation des procédures disciplinaires.

MATÉRIEL À APPORTER

Les essentiels à avoir dans son sac à dos à tous les jours sont :

- Un chapeau
- De la crème solaire en aérosol
- Un maillot de bain
- Un bonnet de bain (**obligatoire**)
- Des sandales pour la piscine
- Une serviette
- Des espadrilles
- Des vêtements de sport
- Des collations
- Une bouteille d'eau
- Du matériel pour le service de garde (livre, crayons à colorier, etc.)

Les collations contenant des noix et des arachides sont interdites dû aux allergies. De plus, il est fortement conseillé d'identifier le matériel de votre enfant à son nom. Lors du service de garde, les enfants s'occuperont individuellement.

Pour se faire, il est recommandé de leur fournir des crayons à colorier, des petits jouets ou autres passe-temps. Prendre note que le camp ne sera pas responsable des pertes et des bris de ceux-ci et que les jeux électroniques ne sont pas autorisés au camp.

CODE DE CONDUITE EN PISCINE

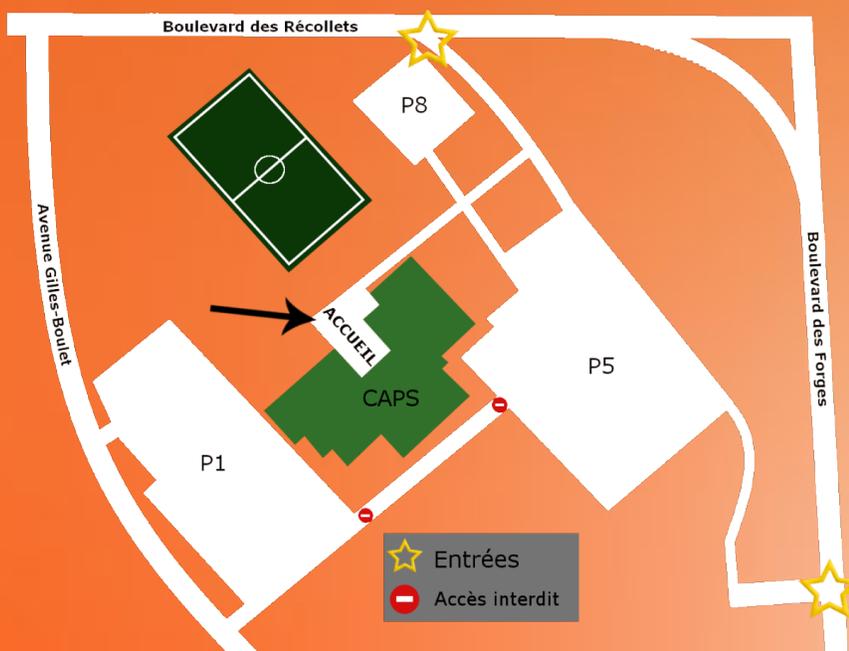
Afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, les baigneurs doivent respecter les règlements dictés par les sauveteurs. Le seul aide flottant permis est la veste de flottaison individuelle (VFI) qui est fournie gratuitement à la piscine. Les baigneurs doivent revêtir un maillot de bain qui est conçu spécifiquement pour la pratique d'activités aquatiques ainsi que porter un bonnet de bain (obligatoire). Prendre note qu'aucun prêt de bonnet de bain sera fait. Votre enfant doit donc avoir le sien avec lui pour participer à la baignade.

Lors de la première baignade, les sauveteurs procèdent à une évaluation de natation. Si l'évaluation n'est pas réussie, l'enfant devra porter une VFI pour les sorties à la piscine durant la semaine.

POLITIQUE DE CRÉDIT ET MODIFICATION D'HORAIRE

- En cas d'annulation d'inscription par le client à partir du 31 mai 2024, il n'y a pas de remboursement ou de crédit. Toutefois, en cas d'annulation pour raison médicale appuyée par un avis du médecin, le solde peut être crédité ou remboursé au prorata des jours écoulés. Des frais administratifs de 15\$ seront également facturés.
- Pour le camp de jour, le client qui désire ajouter une semaine ou faire un changement de semaine doit le faire à la réception. Ce changement pourra se faire si la semaine choisie n'est pas complète. Le client a jusqu'au jeudi midi pour faire un changement pour la semaine suivante.
- En nouveauté cette année, pour ceux qui ont acheté leur casquette Mini Pats lors de l'inscription, vous pourrez la récupérer à tout moment au camp de jour. Prendre note que cet article n'est ni remboursable ou échangeable.

PLAN DU CAMPUS



MINIPATS@UQTR.CA

CAPS.UQTR.CA

[f @CAMPMINIPATS](https://www.facebook.com/CAMPMINIPATS)

819 376-5254



UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

